



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
TRAVAIL - LIBERTE - PATRIE

PORT AUTONOME DE LOME  
N/R : SG/PAL/24.25/24

## NOTE D'INFORMATION

(Relative à la totale dématérialisation des formalités de délivrance des documents du commerce international pour l'enlèvement et le suivi de la marchandise)

Le Directeur Général du Port Autonome de Lomé porte à la connaissance de tous les Acteurs impliqués dans les procédures de gestion des escales de navires, de traitement en ligne des documents, d'émission des attestations, de licences, des agréments et des autorisations requises pour l'enlèvement de la marchandise, que la Plateforme Digitale destinée à la Totale Dématérialisation de toutes les formalités, est opérationnelle à compter du 25 septembre 2024.

Le Directeur Général informe par la même occasion, aux acteurs non encore équipés de matériels adéquats pour réaliser de pareilles opérations, qu'un Centre d'Appui à la clientèle est installé dans le port (à l'étage de l'immeuble dit R+1). L'accès et l'utilisation sont gratuits.

Il invite l'ensemble des Acteurs, notamment les Points Focaux désignés, à prendre part à la réunion d'information et de communication prévue le 30 septembre 2024 à 10 heures, dans la salle de Conférence du Port Autonome de Lomé (2<sup>ème</sup> Etage).

Le Directeur Général du Port Autonome de Lomé renouvelle une fois encore sa gratitude à l'ensemble des membres de la Communauté Portuaire et Acteurs Publics Partenaires, pour leurs diverses contributions dans la digitalisation de l'Infrastructure Portuaire qui deviendra un important pilier d'amélioration de nos performances communes.

Fait à Lomé, le 25 SEPT 2024

Le Directeur Général,



Contre - Amiral Fogan Kodjo ADEGNON